

COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU PAYS
BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU
PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27
Pour : 27

L'an deux mille huit, le 28 juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 24 juin 2008

PRESENTS : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Marie-Thérèse MANGEOT, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Michel RISSE, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE.

ABSENTS : Daniel GRIMAL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET

Secrétaire de séance : Françoise BOUCARD

OBJET :

**Salle Omnisports :
Avenants pour
travaux
complémentaires**

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace celle prise pour le même objet et transmise au contrôle de légalité le 7 Juillet 2008.

Le Président rappelle que le maître d'œuvre de la salle omnisports propose des travaux complémentaires. S'ils sont acceptés, ils doivent faire l'objet d'avenants aux marchés en cours.

Conformément au code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres a formulé un avis pour les avenants dont le montant représente plus de 5% du marché.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- **Accepte** les travaux complémentaires proposés par François Coq, Maître d'œuvre de la salle omnisports.
- **Autorise** le Président à signer les avenants relatifs à ces travaux et représentant un montant total de 22 850,80 € TTC :

N°	Lot	Entreprise	Avenants TTC	Marché modifié TTC
2 bis	Dallage	SARL Moron	9 846.58 €	75 463.74 €
3	Charpente bois	SA Goubie	3 980.05 €	238 410.03 €
4 bis	Bardage translucide	SMAC Acieroid	1 164.32 €	74 876.90 €
5	Menuiseries bois	Artisans du Bois	7 859.85 €	34 162.07 €

- **Accepte** la prolongation des délais d'exécution, qui fixe le délai contractuel d'achèvement des travaux au 31 Juillet 2008.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-
Préfecture
le : - 2 SEP. 2008

Publié ou notifié
Le : - 4 SEP. 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 27 août 2008

Le Président, José Daniel

